



Syndicat des enseignantes et enseignants du cégep Montmorency

Local B-1389 | tél. 450-975-6268



L'EXPRESSO

VOL 26 N° 10

5 avril 2022

À LA UNE

RAPPEL : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CE MIDI 5 AVRIL
À LA SALLE MULTIFONCTIONNELLE DU BLOC D (D-0011)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



[Cliquez ici pour consulter l'ordre du jour](#)

L'AGEM EN GRÈVE!

Rejoignant un mouvement de plus de 33 000 étudiant·e·s, l'Association générale étudiante de Montmorency a déclenché une journée de grève pour participer à la *Manifestation pour la transition écologique et sociale* à Montréal. Le SEECM était présent sur les lignes de piquetage pour les appuyer dans leurs revendications. Solidarité!



NÉGO 2023... EN BREF!

PROF-RELAIS!

Comme vous le savez peut-être, l'exécutif est à la recherche de représentants dans chaque département, des *prof-relais*. Le rôle de ces enseignants serait d'agir comme des courroies de transmission auprès des membres de leur assemblée départementale et comme catalyseurs dans les contextes d'information et de mobilisation. Le cégep est appelé à grandir et nous sommes aux portes de nouvelles négociations de convention collective alors ces profs auront la responsabilité de venir s'amuser lors de quelques rencontres par session pour prendre le pouls des informations pertinentes à véhiculer en département. Un ton convivial et décontracté sera employé lors de ces rencontres, on sort du formel!

COUP D'ŒIL... SUR LA CÉ

Une réunion extraordinaire de la Commission des études a été tenue le 23 mars dernier. Elle avait pour seuls objets deux documents ministériels dont nous vous avons déjà parlé : le Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur ([PARES](#)) et le Plan d'action pour la santé mentale étudiante en enseignement supérieur ([PASME](#)). Nous avions appris que ces deux plans avaient été présentés au Conseil d'administration le 8 février et aux coordinations départementales le 21 février et voulions notamment nous assurer que leur mise en application à Montmorency ne se ferait pas sans l'avis des profs. Rappelons que l'Assemblée générale du SEECM, réunie le 19 janvier, a adopté la résolution suivante : « *le SEECM exige que le PARES et son application fassent l'objet d'un comité institutionnel auquel siégeront des représentants du SEECM.* »

Pour l'instant, les mesures prévues par le Collège au regard de ces deux plans ne concernent pas directement la pédagogie ou

l'enseignement; plusieurs mesures sont d'ailleurs présentées comme relevant de la Direction des affaires étudiantes, et non de la Direction des études. Nous avons donc demandé la raison de cet état de fait, ce à quoi madame France Lamarche, directrice des études, a répondu que les cégeps attendent toujours des réponses de la part de la Fédération des cégeps ou du ministère de l'Enseignement supérieur (MES) au sujet des façons dont ceux-ci entendent que les sommes prévues par le PARES soient réparties, et le financement de projets par ces sommes, justifié. À la question de savoir pourquoi, dans le formulaire d'appel de projets (les demandes de libération), la catégorie « PARES » a remplacé « Innovations pédagogiques ou soutien au Plan de réussite », madame Lamarche a répondu que c'était une manière pour ainsi dire préventive d'arriver à faire financer le plus possible de projets pédagogiques par les fonds du PARES.

Au sujet du PASME, les profs ont souligné qu'il se trouve parmi leurs rangs nombre de spécialistes des questions de santé et de mieux-être et qu'il serait judicieux d'envisager de fournir à ces personnes des ressources pour la mise en œuvre de mesures.

La réunion s'est terminée par une discussion pour déterminer quel comité serait le meilleur lieu, à l'avenir, pour discuter de l'application de ces deux plans. Les profs qui siègent – sans libération – à la Commission des études ou aux sous-comités de celle-ci sont au bout de leur souffle, avons-nous signalé, alors que d'autres profs pourraient avoir envie de se pencher sur la question. L'idée d'admettre davantage de profs au Groupe de réflexion sur la réussite et de saisir celui-ci de l'application du PARES a été évoquée, mais nous avons manqué de temps pour la discuter plus avant.

À suivre...

NOUVELLES DU REGROUPEMENT CÉGEP

Les 24 et 25 mars derniers se tenait un Regroupement cégep à Québec. Parmi les sujets qui y ont été abordés, notons la répartition des ressources liées aux EESH, l'enseignement à distance et la dernière négociation. Sur le plan de l'offre de programmes, la création du nouveau programme d'administration a fait l'objet d'un rapport, comme le maintien du DEC qualifiant en Soins infirmiers et la révision du DEC en Techniques d'éducation à l'enfance (TEE), qui pourrait être mis en place dès l'automne prochain dans certains collèges. Enfin, l'essentiel de la deuxième journée a été consacrée au Projet de loi 96. En effet, 20 assemblées générales se sont prononcées en faveur de l'application de la loi 101 au collégial, à l'encontre de la position officielle de la FNEEQ, par rapport à laquelle le SEECM s'était dissocié, en septembre dernier. La fin de la journée quant à elle a vu les délégués se diviser en ateliers pour réfléchir aux prochaines négociations. Le SEECM reviendra en AG les 5 et 26 avril prochains pour faire ses propres exercices de consultation locale avant de présenter ses demandes aux prochaines rencontres fédérales.

EXTENSION DE LA LOI 101 AU NIVEAU COLLÉGIAL – PÉTITION À SIGNER

Le mouvement pour l'extension de la loi 101 au niveau collégial continue de prendre de l'ampleur. Alors que nous étions relativement seuls lors de notre prise de position en assemblée générale le 21 septembre 2021, nous sommes désormais 20 syndicats d'enseignantes et d'enseignants de niveau collégial à défendre cette position.

1. La Pocatière, 21 avril 2021
2. Montmorency, 2 septembre 2021
3. Bois-de-Boulogne, 30 novembre 2021
4. De Maisonneuve, 19 janvier 2022
5. Sainte-Foy, 2 février 2022
6. De Lanaudière (à l'Assomption), 10 février 2022
7. F-X Garneau, 17 février 2022
8. Rimouski, 22 février 2022
9. De Rosemont, 23 février 2022
10. Saint-Jérôme, 23 février 2022
11. De Saint-Laurent, 23 février 2022
12. Saint-Hyacinthe, 9 mars 2022
13. Jean-de-Brébeuf, 9 mars 2022
14. André-Laurendeau, 9 mars 2022
15. Ahuntsic, 10 mars 2022
16. De Lanaudière (à Terrebonne), 15 mars 2022
17. Saint-Félicien, 16 mars 2022
18. St-Jean-sur-Richelieu, 17 mars 2022
19. Thetford, 23 mars 2022
20. Gérald-Godin, 28 mars 2022
21. ...

C'est dans cet esprit que nous vous invitons à [signer la pétition pour l'Assujettissement du réseau collégial québécois à la Charte de la langue française](#), afin de continuer à faire monter la pression sur le gouvernement caquiste de François Legault.

PROCHAINES DATES IMPORTANTES POUR LE SEECM

Assemblée générale : 5 avril - 26 avril

CCMM : 6 avril

Comité des relations de travail : 7 avril - 28 avril

Regroupement cégep : 21-22 avril

Commission des études : 27 avril

Comité intersyndical (CIMM) : 6 avril

Conseil fédéral : 4-5-6 mai

Conseil d'administration : 3 mai

CALENDRIER SYNDICAL & MILITANT

**POUR VRAIMENT
PROTÉGER
TOUT LE MONDE**
SANTÉ-SÉCURITÉ DU TRAVAIL



Lien de l'événement Facebook: <https://fb.me/e/2mT8VTu0G>

Le 6 avril 2022, nous nous rassemblerons pour montrer que les organisations qui défendent les travailleuses et travailleurs sont unis pour revendiquer des règlements qui protègent vraiment celles et ceux qui travaillent.

Les lois qui régissent notre santé et notre sécurité au travail sont des lois sociales qui sont là pour nous protéger et nous indemniser lorsque le pire arrive. Ces lois sociales doivent être améliorées pour répondre à notre réalité, que nous soyons des travailleurs syndiqués ou non.

Nos représentant-es au comité réglementaire doivent travailler en ce sens. Les représentant-es du patronat doivent mettre la santé et la sécurité avant la course au profit.

|MC:SUBJECT|

N'hésitez pas nous transmettre vos suggestions et commentaires à syndens@cmontmorency.qc.ca.

Avis de confidentialité : Le présent message, ainsi que tout fichier qui y est joint, est envoyé à l'intention exclusive de son destinataire ou du mandataire chargé de le lui transmettre; il est de nature confidentielle. Si le lecteur du présent message n'est pas le destinataire prévu, il est prié de noter qu'il ne doit ni divulguer, ni distribuer, ni copier ce message et tout fichier qui y est joint, ni s'en servir à quelque fin que ce soit. Merci d'en aviser l'expéditeur par courriel et de supprimer ce message ainsi que tout fichier joint.